



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature*

Paris, le

31 MAI 2013

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

*Sous-direction de la qualité et du développement
durable dans la construction*

*Bureau de la qualité technique et de la réglementation
technique de la construction*

Objet : Validation d'un logiciel intégrant la méthode de calcul 3CL-DPE
PJ : Fiche d'évaluation

ATTESTATION

Considérant l'arrêté du 27 janvier 2012¹ qui précise que tout diagnostic de performance énergétique (DPE) élaboré avec la méthode de calcul 3CL-DPE le soit avec un logiciel validé, le Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages atteste que le logiciel

Imm'PACT Module DPE version 7A

de la société

ITGA

a été

validé

Le Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des
Paysages

Étienne CREPON

¹ Arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique suivant la méthode de calcul 3CL-DPE version 2012



Procédure d'évaluation de la conformité des logiciels aux règles de calcul du Diagnostic de Performance Energétique

Fiche d'évaluation



Date de publication de la fiche : *29 mars 2013*

DEMANDEUR	
Raison sociale : ITGA	
Adresse : Parc Edonia – Bât. R – Rue de la Terre Adélie – CS 66862 – 35768 SAINT-GREGOIRE Cedex	
Téléphone : 02 23 44 07 20	Fax : 02 23 42 49 54
Site Internet : http://www.itga.fr	
N° SIRET : 394 082 697	Code NAF : 7490B
Nom et qualité du représentant légal : M. Olivier PEREZ / Directeur général	

IDENTIFICATION DU LOGICIEL EVALUE
Référence commerciale : Imm'PACT Module DPE
Numéro de version : 7A
Modules évalués : vente, location, bâtiments publics, centres commerciaux

EVALUATION
Date de l'évaluation : 26 mars 2013
Évaluations effectuées : <ol style="list-style-type: none">1. Respect des méthodologies DPE2. Respect des formats de DPE3. Sensibilités aux paramètres
Commentaires sur d'éventuelles restrictions sur l'évaluation : /

MARQUAGE AUTORISE	
La société ITGA est autorisée à apposer le marquage ci-après sur les documents du logiciel Imm'PACT Module DPE version 7A :	
<table border="1"><tr><td>Logiciel : Imm'PACT Module DPE / Version : 7A Éditeur : ITGA Aucune non-conformité par rapport aux textes réglementaires de référence du DPE en vigueur au 25 mars 2013 n'a été relevée <i>Fiche d'évaluation disponible sur le site http://www.rt-batiment.fr</i></td></tr></table>	Logiciel : Imm'PACT Module DPE / Version : 7A Éditeur : ITGA Aucune non-conformité par rapport aux textes réglementaires de référence du DPE en vigueur au 25 mars 2013 n'a été relevée <i>Fiche d'évaluation disponible sur le site http://www.rt-batiment.fr</i>
Logiciel : Imm'PACT Module DPE / Version : 7A Éditeur : ITGA Aucune non-conformité par rapport aux textes réglementaires de référence du DPE en vigueur au 25 mars 2013 n'a été relevée <i>Fiche d'évaluation disponible sur le site http://www.rt-batiment.fr</i>	